SN - FO Justice
secretariat@fojustice.com
Tel : 01.69.39.10.00
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil

Votre Filière, Vos Représentants
Nos Combats ! ► fojustice.fr

NOUS, PERSONNELS ADMINISTRATIFS TOUJOURS LES OUBLIÉS DE LA RECONNAISSANCE !

COMMUNIQUÉ :

► TAUX DE PROMOTION 2027 : TOUJOURS AUCUNE AVANCÉE !

Les taux de promotion pour l'année 2027 viennent d'être publiés pour les adjoints administratifs du ministère de la Justice. Et le constat est une nouvelle fois sans appel : aucune amélioration, aucune ambition nouvelle, aucune perspective supplémentaire pour les personnels concernés !

► **Année après année, les taux de promotion restent désespérément figés au même niveau :**

- 16,5 % pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1re classe ;
- 28 % pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe.

Des taux qui stagnent depuis plusieurs années, alors même que les missions évoluent, que les responsabilités s'accroissent et que les exigences professionnelles ne cessent de progresser.

MAIS OÙ SE SITUE DONC LA RECONNAISSANCE DE L'ADMINISTRATION ENVERS SES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ?

Cette absence de perspectives de carrière s'inscrit dans une réalité encore plus préoccupante : celle d'une filière administrative durablement dévalorisée, tant sur le plan statutaire que salarial.

Car au-delà des promotions, c'est toute la politique de rémunération et de déroulement de carrière qui est aujourd'hui à bout de souffle !

DES GRILLES INDICIAIRES QUI SE TASSENT, DES SALAIRES QUI DÉCROCHENT !

Comment accepter que des agents puissent consacrer des années à leur carrière, acquérir de l'expérience, développer leurs compétences et assumer toujours davantage de responsabilités sans bénéficier d'une progression salariale à la hauteur de leur engagement ?

Les grilles indiciaires sont tellement tassées que les gains entre certains échelons deviennent dérisoires.

Pire encore, les traitements indiciaires de certains agents se retrouvent inférieurs au SMIC et nécessitent le versement d'une indemnité différentielle pour atteindre le minimum légal.

Voilà où nous en sommes : des personnels de la Justice dont le traitement indiciaire ne suffit même plus à atteindre le salaire minimum !

Et cette situation est d'autant plus scandaleuse que cette indemnité différentielle ne constitue pas un élément de traitement indiciaire et n'est pas prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

.../...

Autrement dit, les agents concernés sont doublement pénalisés : leur rémunération indiciaire est insuffisante pendant leur activité et cette compensation ne leur ouvre aucun droit supplémentaire pour leur retraite.

On compense aujourd'hui un salaire insuffisant sans jamais réparer les conséquences de cette sous-rémunération sur la carrière et la retraite !

Le gel du point d'indice, l'insuffisance des revalorisations successives et l'érosion du pouvoir d'achat viennent encore aggraver cette situation.

Les personnels administratifs ne peuvent pas être condamnés à voir leur rémunération stagner pendant que leurs missions et leurs responsabilités ne cessent de croître.

UNE FILIÈRE ESSENTIELLE, MAIS UNE RECONNAISSANCE…
TOUJOURS AUX ABONNÉS ABSENTS !

Dans les juridictions et les SAR, dans les établissements pénitentiaires, les SPIP et les DISP, dans l'ensemble des services de la protection judiciaire de la jeunesse et dans les services centraux, les personnels administratifs sont indispensables au fonctionnement quotidien du ministère.

Ils assurent la continuité du service public, absorbent les réorganisations, pallient les vacances de postes, développent leur polyvalence et assument des responsabilités toujours plus importantes, souvent dans des conditions de travail dégradées et avec des moyens insuffisants.

► **Et quelle est la réponse de l'administration ?**

- Des taux de promotion qui stagnent
- Des grilles indiciaires qui ne reconnaissent plus suffisamment l'expérience et l'ancienneté
- Des rémunérations qui décrochent jusqu'à nécessiter des indemnités différentielles
- Des perspectives de carrière limitées
- Un plan de requalification annulé pour 2026, sans aucune garantie concrète de report en 2027

Cette dernière décision est d'autant plus inacceptable que le ministre s'était engagé sur la requalification des personnels administratifs.

LES ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS NE PEUVENT PAS DEVENIR
DE SIMPLES PROMESSES SANS LENDEMAIN !

D'un côté, on exige toujours plus des personnels administratifs. De l'autre, on leur refuse les moyens d'évoluer, les perspectives de carrière et la reconnaissance financière qu'ils sont en droit d'attendre.

LA RECONNAISSANCE NE PEUT PAS SE LIMITER AUX DISCOURS.
ELLE DOIT SE TRADUIRE PAR DES ACTES !

► **FO Justice exige une véritable politique de reconnaissance de la filière administrative, qui passe notamment par :**

- Une revalorisation significative des taux de promotion ;
- Une refonte ambitieuse des grilles indiciaires afin de mettre fin à leur tassement et de garantir une réelle progression salariale ;

…/…

- Une revalorisation du point d'indice et des rémunérations à la hauteur de l'inflation et du coût de la vie ;
- La reprise et la concrétisation du plan de requalification des personnels administratifs, avec des engagements calendaires et des garanties pour 2027 ;
- Une reconnaissance statutaire, indemnitaire et professionnelle à la hauteur des missions réellement exercées et des responsabilités assumées.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS : JUSQU'À QUAND ALLONS-NOUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE ?

Il arrive un moment où les constats ne suffisent plus, où les revendications ne peuvent plus se contenter de rester sur le papier et où les promesses non tenues doivent appeler une réponse collective.

Les personnels administratifs ont trop longtemps fait preuve de patience, de conscience professionnelle et d'un engagement sans faille.

Mais jusqu'à quand accepter des carrières bloquées, des rémunérations dévalorisées, des grilles indiciaires au rabais et des perspectives de promotion qui stagnent ?

L'HEURE N'EST-ELLE PAS VENUE DE FAIRE ENTENDRE COLLECTIVEMENT LA VOIX DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ?

Leur engagement mérite du respect. Leur travail mérite une reconnaissance. Leur avenir professionnel mérite des perspectives.

L'immobilisme de l'administration ne doit plus être synonyme de résignation des personnels !

Il est temps de se réveiller, de se rassembler et de faire entendre nos revendications.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE NE PEUT PAS EXIGER TOUJOURS PLUS DE SES PERSONNELS ADMINISTRATIFS TOUT EN LEUR ACCORDANT TOUJOURS MOINS DE RECONNAISSANCE !

► **FO Justice refuse que cette filière soit durablement reléguée au second plan.**

Les personnels administratifs ne demandent pas des privilèges. Ils demandent simplement des carrières dignes de leur engagement, des rémunérations décentes et de véritables perspectives professionnelles.

LE SILENCE N'EST PAS UNE RÉPONSE. LA MOBILISATION PEUT EN ÊTRE UNE !

FO Justice, toujours à vos côtés pour défendre vos droits et porter vos revendications. Mais notre force, c'est aussi vous ! Sans mobilisation, sans détermination et sans engagement collectif, nous ne pourrons pas faire bouger les lignes.

ENSEMBLE, FAISONS-NOUS ENTENDRE !

▶ NOTRE AVENIR PROFESSIONNEL NOUS APPARTIENT ◀

L'UNION FAIT LA FORCE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
FO RÉSISTER !! RIEN LÂCHER !
JE VOTE FO Justice
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS